

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE MATAWINIE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DONAT

Séance régulière des membres du conseil municipal tenue au lieu ordinaire des sessions, le 10 décembre 2012 à 19 h 30, à laquelle sont présents et forment quorum sous la présidence du maire Richard Bénard, les conseillers Paul Laurent, Luc Drapeau, Normand Legault, Joé Deslauriers et Carole St-Georges. Le conseiller Sylvain Sigouin est absent lors de cette séance.

Le secrétaire-trésorier et directeur général Michel Séguin est également présent.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux de la séance régulière du 12 novembre 2012 et de la séance extraordinaire du 4 décembre 2012
4. Finance et trésorerie
 - 4.1 Fonds d'administration
 - 4.2 Fonds de parcs et terrains de jeux
 - 4.3 Fonds de roulement
 - 4.4 Fonds de règlement
 - 4.5 Dépôt du rapport budgétaire au 30 novembre 2012
 - 4.6 Offre de service de la firme Amyot Gélinas pour la vérification des livres – 2012
5. Administration générale
 - 5.1 Renouvellement de l'adhésion annuelle à l'Union des Municipalités du Québec et au Centre de ressources municipales en ressources humaines et relations du travail (CRM)
 - 5.2 Avis de motion pour modifier le règlement 11-835 pour fixer le taux des taxes pour l'exercice financier 2013 et les conditions de leur perception
 - 5.3 Renouvellement d'un contrat de service avec la firme T3i inc.
 - 5.4 Calendrier 2013 des séances du conseil municipal
 - 5.5 Adoption du règlement d'emprunt numéro 12-857 pour l'achat d'un camion 10 roues
 - 5.6 Adoption des priorités d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout de la Municipalité
 - 5.7 Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM)
 - 5.8 Renouvellement du contrat de services d'entretien de logiciels d'applications municipales intégrés – ACCEO Solutions inc. (GFI)
 - 5.9 Adhésion à la Fédération Canadienne des Municipalités
 - 5.10 Nomination d'un maire suppléant et autorisation de signature des effets bancaires
6. Urbanisme et Environnement
 - 6.1. Demandes de plan d'implantation et d'intégration architecturale
 - 6.1.1 au 557, rue Principale (rénovation façade)
 - 6.1.2 au 557, rue Principale (nouvelle enseigne)
 - 6.1.3 369, rue Principale
 - 6.2 Demandes de permis de lotissement
 - 6.2.1 pour la création du lot 28-2-1-16, rang 7, canton de Lussier (ch. du Lac-Rochemaure)
7. Loisirs sportifs et culturels
 - 7.1 Programme Québec en forme - embauche de ressources temporaires
8. Travaux public et Parcs & Bâtiments
 - 8.4 Embauche d'un préposé à l'entretien de pistes de ski de fond
9. Sécurité incendie et sécurité civile

10. Varia

10.1 Demande d'aide financière par le Centre d'hébergement Saint-Donat - dîner de Noël des résidents

10.2 Demande d'aide financière par le Club Plein Air de Saint-Donat pour la construction du refuge La Chouette situé au Mont d'Or

10.3 Demande d'aide financière par le Vélo Club San Donato pour la 2e édition de la Cyclo sportive Saint-Donat Le Nordet

10.4 Demande de don par la Fondation des maladies du cœur du Québec, région Laval/Laurentides/Lanaudière

10.5 Demande d'aide financière par des élèves donatiers en concentration musique à la Polyvalente Curé-Mercure

10.6 Demande d'aide financière par les Femmes Actives pour leur programme 2012-2013

10.7 Demande d'aide financière par Perspectives dans le cadre de leur 25e anniversaire

10.8 Demande d'aide financière par la Fondation La Traversée (Maison de soins palliatifs)

11. Période d'information

11.1 Correspondance diverse

11.2 Mise à jour de l'information du projet sur le site de l'ancien Provigo

11.3 Dépôt de déclarations des intérêts financiers des élus

11.4 Adoption du budget 2013 – 17 décembre 2012 à 19 h 30

11.5 Suivi du dossier relatif à la rénovation du Centre civique Paul-Mathieu

12. Période de questions

13. Fermeture de la séance

1. Ouverture de la séance

Le maire Richard Bénard procède à l'ouverture de la séance.

2. Adoption de l'ordre du jour

12-12-433 Il est PROPOSÉ PAR Carole St-Georges et unanimement résolu que l'ordre du jour soit et est adopté, en ajoutant le point **10.9 Invitation de tous les membres du conseil aux réunions préparatoires d'assemblées, 11.6 Annonce des assemblées, 11.7 Diffusion des assemblées, 11.8 Projet Arbec, 11.9 Niveau du lac Ouareau et 11.10 Réserve de sable 2012-2013.**

3. Adoption des procès-verbaux de la séance régulière du 12 novembre 2012 et de la séance extraordinaire du 4 décembre 2012

12-12-434 Il est PROPOSÉ PAR Carole St-Georges et unanimement résolu que les procès-verbaux de la séance régulière du 12 novembre 2012 et de la séance extraordinaire du 4 décembre 2012 soient et sont adoptés, tel que déposé.

4.1 Fonds d'administration

12-12-435 Il est PROPOSÉ PAR Paul Laurent et unanimement résolu que les comptes présentés : chèques numéros 20122268 à 20122473 pour un montant total de 305 365,19 \$, au fonds d'administration soient et sont acceptés et autorisation est donnée de les payer.

Je, soussigné, Michel Séguin, secrétaire-trésorier et directeur général, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les fins auxquelles les dépenses énumérées ci-dessus sont projetées et/ou réalisées par la Municipalité de Saint-Donat.

Signé : Michel Séguin
Michel Séguin

4.2 Fonds de parcs et terrains de jeux

12-12-436 Il est PROPOSÉ PAR Paul Laurent et unanimement résolu d'accepter le dépôt par le secrétaire-trésorier et directeur général de l'état du fonds de parcs et terrains de jeux. Au 30 novembre 2012, le fonds s'élève à la somme 1 804,54 \$.

4.3 Fonds de roulement

12-12-437 Il est PROPOSÉ PAR Paul Laurent et unanimement résolu que les comptes présentés au fonds de roulement :

- chèque n° 2012051 – *Aréo-Feu Itée*, au montant de 126,47 \$
- chèque n° 2012052 – *Centre de matériaux St-Donat*, au montant de 33,96 \$

- chèque n° 2012053 – *T3i inc.*, au montant de 402,41 \$
- chèque n° 20122442 – *Petite caisse*, au montant de 48,84 \$

Datés du 10 décembre 2012 soient et sont acceptés et autorisation est donnée de les payer.

Je, soussigné, Michel Séguin, secrétaire-trésorier et directeur général, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les fins auxquelles les dépenses énumérées ci-haut sont protégées par la Municipalité de Saint-Donat.

Signé : Michel Séguin
Michel Séguin

4.4 Fonds de règlement

12-12-438 Il est PROPOSÉ PAR Paul Laurent et unanimement résolu que les comptes présentés :

- chèque n° 2012044 – *Biolab*, au montant de 42,83 \$
Attribué au fonds de règlement 11-832 « Travaux dragage étang #3 » et daté du 10 décembre 2012 soit et est accepté et autorisation est donnée de le payer.
- chèque n° 2012045 – *Cima+*, au montant de 3 959,74 \$
Attribué au fonds de règlement 09-786 « Automatisation des puits et travaux pour ajout d'un lit filtrant » et daté du 10 décembre 2012 soit et est accepté et autorisation est donnée de le payer.
- chèque n° 2012046 – *Rénovation Patrick Morin*, au montant de 38,49 \$
Attribué au fonds de règlement 12-840 « Revitalisation avenue du Lac » et daté du 10 décembre 2012 soit et est accepté et autorisation est donnée de le payer.
- chèque n° 2012047 – *Dessau Inc.*, au montant de 56 912,63 \$
Attribué au fonds de règlement 11-831 « Pavage 13 km » et daté du 10 décembre 2012 soit et est accepté et autorisation est donnée de le payer.
- chèque n° 2012048 – *Duo Design*, au montant de 304,00 \$
Attribué au fonds de règlement 11-832 « Travaux dragage étang #3 » et daté du 10 décembre 2012 soit et est accepté et autorisation est donnée de le payer.
- chèque n° 2012049 – *Ingemax*, au montant de 4 713,98 \$
Attribué au fonds de règlement 11-822 « Allard Phase II » et daté du 10 décembre 2012 soit et est accepté et autorisation est donnée de le payer.
- chèque n° 2012050 – *Nordmec Construction Inc.*, au montant de 32 005,09 \$
Attribué au fonds de règlement 09-786 « Automatisation des puits et travaux pour ajout d'un lit filtrant » et daté du 10 décembre 2012 soit et est accepté et autorisation est donnée de le payer.

Je, soussigné, Michel Séguin, secrétaire-trésorier et directeur général, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut sont réalisées par la Municipalité de Saint-Donat.

Signé : Michel Séguin
Michel Séguin

4.5 Dépôt du rapport budgétaire au 30 novembre 2012

12-12-439 Il est PROPOSÉ PAR Paul Laurent et unanimement résolu d'accepter le dépôt du rapport budgétaire de la Municipalité de Saint-Donat au 30 novembre 2012 et daté du 30 novembre 2012.

À ce jour, les dépenses de la Municipalité s'élèvent à 11 185 964,34 \$, ce qui correspond à 89,59 % du budget de l'année en cours et à 90,21 % si nous y additionnons les sommes présentement engagées. Au même moment, en 2011, 11 271 533,53 \$ avaient été dépensés ce qui correspondait à 92,95 % du budget 2011.

4.6 Offre de service de la firme Amyot Gélinas pour la vérification des livres – 2012

12-12-440 ATTENDU que le conseil doit nommer un vérificateur externe pour au plus trois exercices financiers selon l'article 966 du Code municipal ;

ATTENDU que Municipalité de Saint-Donat doit engager une firme comptable pour procéder à la vérification des livres comptables ;

ATTENDU l'offre de services présentée par la firme Amyot et Gélinas, comptables agréés datée du 29 novembre 2012 pour la vérification des livres 2012 ;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Donat est satisfaite du service offert par cette firme ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Paul Laurent et unanimement résolu de nommer la firme Amyot et Gélinas comptables agréés, pour la vérification des livres 2012 incluant la préparation du rapport financier selon le formulaire prescrit et sa présentation au Conseil municipal pour un montant de 16 700 \$ pour l'an 2012 (taxes en sus).

5.1 Renouvellement de l'adhésion annuelle à l'Union des Municipalités du Québec et au Centre de ressources municipales en ressources humaines et relations du travail (CRM)

12-12-441 ATTENDU qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité d'être membre de l'Union des Municipalités du Québec pour l'ensemble des services offerts ;

ATTENDU que l'Union des Municipalité du Québec met à la disposition de ses membres un Centre de ressources municipales en matière de gestion des ressources humaines et de relations du travail et qu'il est également dans l'intérêt de la Municipalité d'adhérer à ce service ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Luc Drapeau et unanimement résolu d'autoriser le paiement de la cotisation annuelle 2013 à l'Union des Municipalités du Québec, pour un montant de 2 601,84 \$ ainsi que la cotisation au Centre de ressources municipales, pour un montant de 4 777,21 \$. Ces montants comprennent toutes les taxes applicables.

5.2 Avis de motion pour modifier le règlement 11-835 pour fixer le taux des taxes pour l'exercice financier 2013 et les conditions de leur perception

Avis de motion est donné par Paul Laurent à l'effet que lors d'une prochaine séance du conseil, un règlement sera présenté pour modifier le règlement 11-835 pour fixer le taux des taxes pour l'exercice financier 2013 et les conditions de leur perception.

5.3 Renouvellement d'un contrat de service avec la firme T3i inc.

12-12-442 Il est PROPOSÉ PAR Carole St-Georges et unanimement résolu d'autoriser le secrétaire-trésorier et directeur général, Michel Séguin, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Donat le contrat de service présenté par T3i inc., tel que décrit ci-dessous :

T3i : Contrat de services professionnels d'une durée d'un an, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013, au montant de 24 587,40 \$ taxes incluses, tel que décrit au contrat déposé par monsieur Yves Lorion en décembre 2012.

5.4 Calendrier 2013 des séances du conseil municipal

12-12-443 ATTENDU l'article 148 du Code municipal du Québec ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Normand Legault et unanimement résolu que les séances régulières du conseil municipal se tiendront de nouveau le deuxième lundi de chaque mois à 19 h 30 à la salle Jules-St-Georges située au 490, rue Principale, Saint-Donat à l'exception des mois de janvier et d'août soit aux dates suivantes :

- 21 janvier 2013
- 11 février 2013
- 11 mars 2013
- 8 avril 2013
- 13 mai 2013
- 10 juin 2013
- 8 juillet 2013
- 19 août 2013
- 9 septembre 2013
- Mardi, 15 octobre 2013
- 11 novembre 2013
- 9 décembre 2013

5.5 Adoption du règlement d'emprunt numéro 12-857 pour l'achat
d'un camion 10 roues

**12-12-444 PROVINCE DE QUÉBEC
MRC MATAWINIE
MUNICIPALITE DE SAINT-DONAT**

RÈGLEMENT NUMÉRO 12-857

Concernant l'achat d'un camion 10 roues avec équipement de déneigement pour un montant de deux cent quarante-trois mille cinq cent trente-cinq dollars (243 535 \$) réparti sur une période de 10 ans

ATTENDU la nécessité de remplacer un équipement semblable présentement désuet au sein de la flotte du Service des travaux publics de la Municipalité ;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Donat a mandaté son directeur des Travaux publics afin de procéder à un appel d'offres publics dans le but de procéder à l'achat d'un camion 10 roues avec équipement de déneigement ;

ATTENDU l'ouverture des soumissions effectuée le 7 décembre 2012 ;

ATTENDU l'analyse et la recommandation du directeur général et secrétaire-trésorier ;

ATTENDU que le camion 10 roues est estimé à deux cent quarante-trois mille cinq cent trente-cinq dollars (243 535 \$) ;

ATTENDU qu'il est nécessaire d'effectuer un emprunt pour payer le coût dudit équipement ;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance régulière du 12 novembre 2012 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Luc Drapeau et unanimement résolu que le CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

Article 1

Le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Donat autorise l'achat d'un camion 10 roues avec équipement de déneigement au soumissionnaire ayant préparé la plus basse soumission conforme soit les Services d'équipements GD inc. Benne Lagacé, le tout selon la formule de soumission complétée par cette firme, laquelle fait partie intégrante du présent règlement comme **Annexe « A »**.

Article 2

Afin de procéder à l'achat visé par le présent règlement, le Conseil municipal est autorisé à dépenser la somme de deux cent quarante-trois mille cinq cent trente-cinq dollars (243 535 \$).

Voici le détail de ce montant :

Soumission	210 000 \$
Hon. professionnels 1 % (inspection)	2 100 \$
Taxes nettes	20 948 \$
Financement temporaire 2,5 %	5 826 \$
Frais d'emprunt 2,0 %	4 661 \$

Article 3

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le Conseil municipal est autorisé à emprunter la somme de deux cent quarante-trois mille cinq cent trente-cinq dollars (243 535 \$) répartie sur une période de 10 ans.

Article 4

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est imposé et il sera prélevé, chaque année, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables sur le territoire de la Municipalité, une taxe spéciale d'après la valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

Article 5

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le Conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

Article 6

Le Conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le Conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention lorsqu'il s'agit d'une diminution du terme décrété au présent règlement.

Initiales du maire

Secrétaire-trésorier et
directeur général


Article 7

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté à la session du 10 décembre 2012.

Signé: Michel Séguin Signé: Richard Bénard
Michel Séguin, Richard Bénard, maire
Secrétaire-trésorier
et directeur général

ANNEXE « A »



Saint-Donat
FORMULE DE SOUMISSION


**ACHAT D'UN CAMION 10 ROUES 2014
AVEC ÉQUIPEMENT DE DÉNEIGEMENT**

Monsieur Michel Séguin
Directeur général
Municipalité de Saint-Donat
490, rue Principale
Saint-Donat (Québec) J0T 2C0

Monsieur,

Nous déclarons avoir pris connaissance des devis administratif et technique ainsi que du formulaire de soumission pour la fourniture **D'UN CAMION 10 ROUES 2014 AVEC ÉQUIPEMENT DE DÉNEIGEMENT** et nous nous engageons à vous fournir toute la marchandise au prix suivant :

Prix :	214 615.00	\$	
TPS :	10 730.75	\$	
TVQ :	21 407.85	\$	
TOTAL :	246 753.60	\$	

Signature : 

Nom du signataire : Hugues Cantin

Titre : Directeur des ventes

Entreprise : SERVICES D'ÉQUIPEMENTS G.D. INC.

Adresse : 1030, Fernand-Dufour, Québec, G1M 2Y3

Téléphone : 418-681-0080

Télécopieur : 418-683-0328

Date : 6 décembre 2012

Veillez retourner vos soumissions comprenant tous les documents requis, notamment les documents de la Politique de gestion contractuelle dûment remplis et signés, l'attestation de Revenu Québec de même que les addendas, le cas échéant, avant 10 h le 7 décembre 2012 dans des enveloppes cachetées avec la mention :

« ACHAT D'UN CAMION 10 ROUES 2014 AVEC ÉQUIPEMENT DE DÉNEIGEMENT »

et adressées à :

Monsieur Michel Séguin
Directeur général et secrétaire-trésorier
Municipalité de Saint-Donat
490, rue Principale
Saint-Donat (Québec) J0T 2C0

5.6 Adoption des priorités d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout de la Municipalité

12-12-445 ATTENDU le plan d'intervention préparé par CIMA+ et déposé en mars 2011 ;

ATTENDU que cette étude permet de cibler et prioriser les interventions de la Municipalité en matière de travaux d'infrastructures (aqueduc, égout, etc.) ;

ATTENDU que ce plan d'intervention est obligatoire pour avoir accès aux programmes de subvention de la TECQ ;

ATTENDU que le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire désire que le plan soit dûment entériné par le conseil municipal sous forme de résolution ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Joé Deslauriers et unanimement résolu d'adopter de façon officielle le plan d'intervention préparé par la firme CIMA+ en mars 2011, le tout tel que prescrit par le MAMROT.

5.7 Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM)

12-12-446 ATTENDU le Programme d'aide à l'amélioration routier municipal (PAARRM) ;

ATTENDU les correspondances datées des 10 et 13 juillet 2012 de M. Norman MacMillan, ministre délégué aux Transports, réservant des montants de 8 000 \$ et 10 000 \$ pour l'exercice financier 2012-2013, et ce, pour l'amélioration des chemins du Long-de-la-Rivière, Boisclair, Carbonneau, Cléophas, Cloutier, Coutu, de la Pointe-des-Prêtres, des Copains, Desloges, Hélène, Mitron, Sigouin et des Jardins ;

ATTENDU que les travaux ont eu lieu sur ces chemins au cours de la dernière saison estivale ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Joé Deslauriers et unanimement résolu que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur ces chemins pour des montants subventionnés, par le ministre Norman MacMillan de 8 000 \$ et 10 000 \$ pour l'exercice financier 2012-2013 conformément aux exigences du ministère des Transports ;

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la Municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

5.8 Renouvellement du contrat de services d'entretien de logiciels d'applications municipales intégrés - ACCEO Solutions inc. (GFI)

12-12-447 ATTENDU l'échéance au 31 décembre 2012 du contrat de services d'entretien de logiciels d'applications municipales intégrées de la Municipalité par la compagnie ACCEO Solutions inc. (GFI) ;

ATTENDU la proposition reçue le 31 octobre 2012 par la Municipalité pour le renouvellement de ce contrat ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Paul Laurent et unanimement résolu d'autoriser le maire ainsi que le secrétaire-trésorier et directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité le contrat de services d'entretien de logiciels d'applications municipales intégrées de la Municipalité en matière de comptabilité, au coût de 16 804,13 \$. Les taxes, les déplacements et les frais de séjour en sus.

5.9 Adhésion à la Fédération Canadienne des Municipalités

12-12-448 ATTENDU la demande de renouvellement datée du 24 octobre 2012 ;

ATTENDU l'opportunité de la Municipalité quant à l'accès à certains programmes de subvention via cette fédération ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Luc Drapeau et unanimement résolu de procéder au renouvellement de l'adhésion de la Municipalité à la Fédération Canadienne des Municipalités pour l'année 2013-2014 au montant de 678,83 \$ incluant les taxes.

5.10 Nomination d'un maire suppléant et autorisation de signature des effets bancaires

12-12-449 ATTENDU que la Municipalité doit nommer un maire suppléant afin de remplacer au besoin le maire ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Joé Deslauriers et unanimement résolu que Luc Drapeau soit nommé maire suppléant de la Municipalité de Saint-Donat et qu'il soit autorisé à signer les effets bancaires.

De plus, le secrétaire-trésorier et directeur général informera par écrit la MRC de Matawinie afin que le maire suppléant puisse siéger aux rencontres lors d'absences du maire.

6.1.1 Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale : au 557, rue Principale (rénovation façade)

12-12-450 ATTENDU la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale no 2012-0077, présentée par Location Rayben inc., pour sa propriété située au 557 rue Principale, étant constituée de parties des lots 28-12 et 28-1, rang 3, canton de Lussier, identifiée au rôle d'évaluation de la Municipalité de Saint-Donat sous le matricule no 4930-48-4037, à l'effet de permettre :

- Le changement du revêtement extérieur du bâtiment
- La modification de la hauteur du bâtiment
- Le changement des couleurs de la teinture des deux balcons

ATTENDU que cette bâtisse est située dans le noyau villageois et est assujettie à la production d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale lorsque de tels changements sont projetés ;

ATTENDU que l'architecture proposée du bâtiment est cohérente avec l'origine résidentielle du secteur ;

ATTENDU les échantillons, plans et photos proposés par le requérant ;

ATTENDU la demande d'aide financière à la rénovation en vertu du règlement 12-850 entré en vigueur le 4 juillet 2012 ;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 15 novembre 2012 ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Carole St-Georges et unanimement résolu d'accorder la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale et d'autoriser le Service d'urbanisme à émettre le permis, le tout tel que présenté par Location Rayben inc., en date du 15 octobre 2012, compte tenu que les objectifs et critères fixés pour un plan d'implantation et d'intégration architecturale, ainsi que les objectifs et critères applicables à la restauration, la rénovation ou la réparation de bâtiments existants dans le noyau villageois, sont rencontrés.

6.1.2 Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale : 557, rue Principale (nouvelle enseigne)

12-12-451 ATTENDU la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale no 2012-0078, présentée par Location Rayben inc., pour sa propriété située au 557 rue Principale, étant constituée de parties des lots 28-12 et 28-1, rang 3, canton de Lussier, identifiée au rôle d'évaluation de la Municipalité de Saint-Donat sous le matricule no 4930-48-4037, à l'effet de permettre l'installation d'une nouvelle enseigne ;

ATTENDU que cette bâtisse est située dans le noyau villageois et est assujettie à la production d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale lorsque l'installation d'une nouvelle enseigne est projetée ;

ATTENDU les plans et photos proposés par le requérant ;

ATTENDU la demande d'aide financière à la rénovation en vertu du règlement 12-850 entré en vigueur le 4 juillet 2012 ;

ATTENDU que le plan d'enseigne est conforme au règlement sur le zonage et respecte les objectifs du P.I.I.A. ;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 15 novembre 2012 ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Carole St-Georges et unanimement résolu d'accorder la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale et d'autoriser le Service d'urbanisme à émettre le permis, le tout tel que présenté par Location Rayben inc., pour sa propriété située au 557 rue Principale, afin de permettre l'installation d'une nouvelle enseigne, compte tenu que les objectifs et critères fixés pour un plan d'implantation et d'intégration architectural ainsi que les objectifs et critères applicables à la restauration, la rénovation ou la réparation de bâtiments existants dans le noyau villageois, sont rencontrés.

6.1.3 Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale : au 369, rue Principale

12-12-452

ATTENDU la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale no 2012-0080, présentée par madame Johanne Arsenault et monsieur Christian Issa, pour leur propriété située au 369 rue Principale, étant constituée du lot 30-1-2-1, rang 3, canton de Lussier, identifiée au rôle d'évaluation de la Municipalité de Saint-Donat sous le matricule no 4931-02-4416, à l'effet de permettre, en première phase :

- L'installation de nouvelles fenestrations et d'une nouvelle porte d'entrée;

ATTENDU que cette bâtisse est située dans le noyau villageois et est assujettie à la production d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale lorsque de tels changements sont projetés ;

ATTENDU que l'architecture proposée du bâtiment est cohérente avec l'origine résidentielle du secteur ;

ATTENDU les échantillons, plans et photos proposés par le requérant ;

ATTENDU la demande d'aide financière à la rénovation en vertu du règlement 12-850 entré en vigueur le 4 juillet 2012 ;

ATTENDU que les travaux en seconde phase feront l'objet d'une analyse ultérieure quant à la production d'un plan d'implantation et d'intégration architectural, lesquels feront partie de la même demande d'aide financière à la rénovation en vertu du règlement no 12-850, entré en vigueur le 4 juillet 2012, à savoir :

- L'agrandissement du toit de la terrasse ;
- Le recouvrement du toit ;
- Le changement des couleurs de la teinture ;
- L'installation de toile pour la terrasse ;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 15 novembre 2012 ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Carole St-Georges et unanimement résolu d'accorder la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale et d'autoriser le Service d'urbanisme à émettre le permis, le tout tel que présenté par madame Johanne Arsenault et monsieur Christian Issa, pour leur propriété située au 369 rue Principale, identifiée au rôle d'évaluation de la Municipalité de Saint-Donat sous le matricule no 4931-02-4416, à l'effet de permettre :

- L'installation de nouvelles fenestrations et d'une nouvelle porte d'entrée ;

compte tenu que les objectifs et critères fixés pour un plan d'implantation et d'intégration architecturale, ainsi que les objectifs et critères applicables à la restauration, la rénovation ou la réparation de bâtiments existants dans le noyau villageois, sont rencontrés.

6.2.1 Demande de permis de lotissement : pour la création du lot 28-2-1-16, rang 7, canton de Lussier

12-12-453 ATTENDU la demande de permis de lotissement no 2012-1046 déposée par monsieur Marc Egerton, pour la création du lot 28-2-1-16, rang 7, canton de Lussier, en référence au plan d'opération cadastrale préparé par monsieur Adam Masson-Godon, arpenteur-géomètre, en date du 1^{er} novembre 2012 et portant le no 241 de ses minutes ;

ATTENDU qu'aux termes de l'article 45 du Règlement sur les permis et certificats no 06-728, le conseil municipal peut exiger du propriétaire requérant un permis de lotissement, dans le cas d'une opération cadastrale autre qu'une annulation, une correction ou un remplacement de numéro de lots n'entraînant aucune augmentation du nombre de lots, qu'il cède à la Municipalité sept pour cent (7 %) du terrain compris dans le plan à un endroit qui convient pour l'établissement d'un parc ;

ATTENDU qu'au lieu de cette superficie, le conseil peut exiger le paiement d'une somme égale à sept pour cent (7 %) de la valeur du terrain inscrite au rôle d'évaluation pour le terrain compris dans le plan malgré l'application de l'article 214 ou 217 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (L.R.Q., c F-2.1), multiplié par le facteur établi pour le rôle par le ministre en vertu de cette Loi, sauf lorsque l'opération cadastrale a pour fin d'identifier au plan officiel du cadastre, un lot déjà construit ;

ATTENDU qu'après diffusion de ce plan auprès des différents services municipaux, aucune réserve ni recommandation n'a été transmise au Service de l'urbanisme, quant à l'utilisation de cette taxe de 7 % ;

ATTENDU qu'aux termes de l'article 2.15 du Règlement constituant un comité consultatif d'urbanisme no 91-355, le comité a le devoir d'étudier, en général, toute question en matière d'urbanisme, de zonage, de lotissement et de construction et de faire rapport au conseil de ses observations et recommandations ;

ATTENDU qu'après analyse de la demande, le Comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil de percevoir une contribution aux fins de parc en argent ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Luc Drapeau et unanimement résolu que la demande de permis de lotissement déposée par monsieur Marc Egerton, pour la création du lot 28-2-1-16, rang 7, canton de Lussier, soit assujettie au paiement d'une somme égale à sept pour cent (7 %) de la valeur inscrite au rôle d'évaluation de la partie du terrain comprise dans le plan d'opération cadastrale préparé par monsieur Adam Masson-Godon, arpenteur-géomètre, en date du 1^{er} novembre 2012 et portant le no 241 de ses minutes.

7.1 Programme Québec en forme - embauche de ressources temporaires

12-12-454 ATTENDU que les activités prévues dans le cadre du programme « Québec en forme » débuteront en janvier prochain ;

ATTENDU que la Municipalité a de nouveau participé à ce programme l'an dernier et que les activités ont été très prisées ;

ATTENDU que la Municipalité désire continuer en 2013 ;

ATTENDU que l'organisme mandataire remboursera ces dépenses sur présentation de factures ;

ATTENDU le rapport de la directrice des Loisirs sportifs et culturels daté du 27 novembre 2012 recommandant l'embauche de ressources temporaires à ces fins ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Luc Drapeau et unanimement résolu d'embaucher les personnes suivantes conditionnellement à l'obtention de leur certificat d'absence d'antécédents judiciaires :

- M. Pierre-Sylvain Maillet
- M^{me} Caterina Mamprin
- M. Jacques Angers
- M. Jean Dupuis
- M^{me} Sophie Royer
- M^{me} Diane Malboeuf

Le tarif établi est de 15 \$ l'heure plus les déductions à la source, les activités débuteront le 4 janvier prochain et se termineront le 7 mars 2012, pour un total de 6 sorties pendant les journées pédagogiques.

10.1 Demande d'aide financière par le Centre d'hébergement Saint-Donat - dîner de Noël des résidents

12-12-455 ATTENDU la demande d'aide financière du Centre d'hébergement Saint-Donat datée du 15 novembre 2012 ;

ATTENDU que ce dîner a permis aux résidents de passer de bons moments avec leurs familles en ce temps de réjouissance ;

ATTENDU que la Municipalité supporte fièrement cet événement depuis plusieurs années ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Carole St-Georges et unanimement résolu de verser un montant de 250 \$ au Centre d'hébergement Saint-Donat afin de pourvoir aux dépenses occasionnées dans le cadre du dîner de Noël des résidents qui se tenait le 9 décembre dernier.

10.2 Demande d'aide financière par le Club Plein Air de Saint-Donat pour la construction du refuge La Chouette situé au Mont d'Or

12-12-456 ATTENDU la demande d'aide financière du Club de Plein Air de Saint-Donat relativement à la construction du refuge La Chouette situé au Mont d'Or ;

ATTENDU le bilan financier déposé par le Club pour ce projet le 4 décembre 2012 ;

ATTENDU l'appui de la Municipalité manifesté envers le Club par voie de résolution adoptée le 12 septembre 2011 (numéro 11-09-313) pour une demande de subvention auprès de la CRÉL (Conférence régionale des élus de Lanaudière) dans le cadre du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier - Volet II - 2011-2012 afin de concrétiser ce projet ;

ATTENDU le support constant de la Municipalité auprès du Club de Plein Air de Saint-Donat pour la réalisation d'un réseau de refuges ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ Normand Legault et unanimement résolu d'octroyer une aide financière de 10 000 \$ au Club de Plein Air Saint-Donat pour le projet de construction du refuge La Chouette situé au Mont d'Or.

10.3 Demande d'aide financière par le Vélo Club San Donato pour la 2^e édition de la Cyclo sportive Saint-Donat Le Nordet

12-12-457 ATTENDU la demande d'aide financière du Vélo Club San Donato de Saint-Donat pour tenir à nouveau une cyclo sportive sur le territoire de Saint-Donat en 2013 ;

ATTENDU que cet événement a accueilli plus de 250 cyclistes lors de sa récente édition ;

ATTENDU le dépôt d'un budget pro-forma par le Club pour cette prochaine édition prévue le 9 juin 2013 ;

ATTENDU que les activités de sport extérieur cadrent dans les activités que la Municipalité désire supporter ;

ATTENDU la nécessité de signer un protocole afin de définir les rôles et implications de chacun dans le cadre de cet événement ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Joé Deslauriers et unanimement résolu d'autoriser le maire ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, un protocole à intervenir afin de permettre pour l'organisation d'une cyclo sportive par le Vélo Club San Donato de Saint-Donat qui prendra place en juin 2013 ainsi que le versement d'aide financière maximale de 8 000 \$.

10.4 Demande de don par la Fondation des maladies du cœur du Québec, région Laval/Laurentides/Lanaudière

12-12-458 ATTENDU la demande de la Fondation des maladies du cœur du Québec, région Laval/Laurentides/Lanaudière datée du 23 octobre 2012 ;

ATTENDU qu'un don remis à cette fondation permet le financement de recherches importantes destinées à réduire les risques de maladies du cœur ou d'accident vasculaire cérébral qui font de plus en plus de victimes ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Carole St-Georges et unanimement résolu de verser un don de 100 \$ à la Fondation des maladies du cœur du Québec, région Laval/Laurentides/Lanaudière.

10.5 Demande d'aide financière par des élèves donatiers en concentration musique à la Polyvalente Curé-Mercure

12-12-459 ATTENDU la demande d'aide financière en date du mois d'octobre 2012 afin d'obtenir du financement pour entretenir et remplacer les instruments et permettre de participer aux divers concours ;

ATTENDU que sept (7) jeunes donatiers ont fait le choix de cette concentration et représente notre région à deux concours, soit le Festi-jazz et le Festival des harmonies du Québec ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Normand Legault et unanimement résolu de verser un montant de 350 \$ à la concentration musique de la Polyvalente Curé-Mercure afin de les appuyer dans leur choix d'étude et permettre à la concentration de rayonner à travers les divers concours auxquels elle participe.

10.6 Demande d'aide financière par les Femmes Actives pour leur programme 2012-2013

12-12-460 ATTENDU la demande d'aide financière adressée par les Femmes actives en date du 9 novembre 2012 ;

ATTENDU qu'une partie des fonds amassés par le biais de ces activités sont remis aux écoles donatienne ;

ATTENDU que la mission des Femmes Actives a un autre volet, celui de sortir de l'isolement des femmes souvent seules et qui profitent ainsi d'une sortie intéressante et enrichissante ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Paul Laurent et unanimement résolu de verser un montant de 500 \$ aux Femmes actives afin de les soutenir dans le cadre de leur programme 2012-2013.

10.7 Demande d'aide financière par Perspectives dans le cadre de leur 25^e anniversaire

12-12-461 ATTENDU la demande d'aide financière adressée en date du 26 novembre 2012 ;

ATTENDU que Perspectives Eduscho célébrera sa 25^e année de visite à Saint-Donat ;

ATTENDU que grâce à cette organisation, plus de 75 000 jeunes Ontariens auront découvert Saint-Donat via ce programme ;

ATTENDU que pour souligner cet anniversaire, Perspectives souhaite offrir un souvenir aux enseignants qui participeront au programme ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Carole St-Georges unanimement résolu de verser un montant de 750 \$ à Perspectives Eduscho afin de procéder à l'achat de tasses arborant le logo de Perspectives ainsi que la mention du 25^e anniversaire.

10.8 Demande d'aide financière par la Fondation La Traversée (Maison de soins palliatifs)

12-12-462 ATTENDU la demande d'aide financière adressée par cette fondation en date du 2 novembre 2012 ;

ATTENDU que celle-ci a pour objectif de mettre en place une maison de soins palliatifs pour desservir la population de la MRC des Laurentides, des Pays-d'en-Haut et les municipalités de Saint-Donat et Notre-Dame-de-la-Merci ;

ATTENDU que le CSSS des Sommets et le CSSS des Pays-d'en-Haut sont partenaires de ce projet ;

ATTENDU que le partenariat entre les deux territoires de MRC et des municipalités de Saint-Donat et Notre-Dame-de-la-Merci assurerait la viabilité de cette maison qui compterait un total de neuf lits, et ce, en conformité avec les orientations ministérielles ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Normand Legault et unanimement résolu de verser un montant de 500 \$ à la Fondation La Traversée afin de les soutenir dans ce projet de construction d'une maison de soins palliatifs pour desservir, entre autres, la Municipalité de Saint-Donat.

10.9 Invitation de tous les membres du conseil aux réunions préparatoires d'assemblées

12-12-463 ATTENDU la tenue de réunions préparatoires en vue des assemblées du conseil ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Normand Legault de mandater le directeur général pour la rédaction d'une proposition afin de s'assurer que chaque membre du conseil soit toujours invité à chaque réunion préparatoire en vue des assemblées.

Demande de vote sur la résolution par Paul Laurent :

<u>Pour</u>	<u>Contre</u>
Luc Drapeau	Paul Laurent
Normand Legault	Richard Bénard
Joé Deslauriers	
Carole St-Georges	

La résolution est adoptée à la majorité.

11. Période d'information

- 11.1 Correspondance diverse
- 11.2 Mise à jour de l'information du projet sur le site de l'ancien Provigo
- 11.3 Dépôt de déclarations des intérêts financiers des élus
- 11.4 Adoption du budget 2013 – 17 décembre 2012 à 19 h 30
- 11.5 Suivi du dossier relatif à la rénovation du Centre civique Paul-Mathieu
- 11.6 Annonce des assemblées
- 11.7 Diffusion des assemblées
- 11.8 Projet Arbec
- 11.9 Niveau du lac Ouareau
- 11.10 Réserve de sable 2012-2013

12. Période de questions

Des questions sont posées concernant les sujets suivants :

- Problématique reliée au Domaine de la Plage – quais communautaires
- Revitalisation de l'avenue du Lac – responsabilités relatives aux corrections
- Incendie survenu à l'aréna – échéancier des travaux, pénalités prévues, planification et préparation de la glace
- Pavage effectué sur le territoire – demande de remboursement pour la rue Nadon
- Rencontre concernant le rapport produit par la Fondation Rues Principales – proposition de présentation publique
- Subvention accordée à une entreprise privée – projet de résidence pour personnes âgées
- Tableau de la dette – règlements à être financés en 2013

13. Ajournement de la séance

12-12-464 Il est PROPOSÉ PAR Carole St-Georges et unanimement résolu que la présente séance soit et est ajournée au lundi, 17 décembre 2012 à 19 h. Il est alors 20 h 45.

Michel Séguin
Secrétaire-trésorier et
directeur général

Richard Bénard
Maire